



## Divorce à charge ou pas....

Par **shalimar01**, le **28/10/2011** à **22:08**

mon mari à quitté le domicile cette semaine pour vivre chez sa nouvelle compagne, il souhaite un divorce à l'amiable...je ne suis pas forcément contre dans la mesure ou l'on ne peut pas forcer les gens à rester mais ayant plus d'argent que lui sur 2 assurance vie je n'aimerai pas me faire avoir au dernier moment (pas de contrat de mariage).

Ma question est : dois je entamer une procédure pour noter qu'il n'est plus à la maison.

de plus il semble étrangement serein et bien conseillé...nous avons un enfant et il me semble plus judicieux de ne pas rendre les choses plus difficiles mais je ne veux pas non plus y laisser la moitié de mon argent, d'autant plus qu'il s'est orienté dans des techniques spirituelles qui me laissent perplexe...

bien à vous

Par **Domil**, le **28/10/2011** à **23:30**

Donc la première chose est d'aller voir un avocat : vous avez l'impression qu'il y a anguille sous roche, donc prenez chacun votre propre avocat